



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 1

À une époque où parler de limites semble offensant, où tout est interprété à travers les sentiments et où beaucoup pensent que la miséricorde consiste à « laisser faire », il existe un canon du Droit canonique qui continue de résonner avec une force dérangeante, puissante et profondément évangélique : le **Canon 915**.

Beaucoup ne le connaissent qu'à travers des polémiques médiatiques. D'autres le réduisent à des débats politiques. Certains prêtres préfèrent l'éviter afin de ne pas provoquer de conflits. Et de nombreux fidèles catholiques n'en ont jamais entendu parler.

Pourtant, derrière ce canon se cache une immense vérité spirituelle : **l'Eucharistie n'est pas un symbole quelconque, mais le Christ Lui-même ; et s'en approcher indignement peut devenir un grave sacrilège.**

Le Canon 915 n'est pas une règle « froide », ni une obsession légaliste de l'Église. Il est en réalité une expression concrète de l'amour pour le Christ, du respect envers l'Eucharistie et de la charité envers les âmes.

Car l'Église n'a pas seulement le devoir de nourrir spirituellement les fidèles. Elle a aussi le devoir d'empêcher les personnes de se faire du mal spirituellement à elles-mêmes.

Et c'est précisément ce que fait ce canon.

Que dit exactement le Canon 915 ?

Le texte du canon est bref, mais extraordinairement profond :

« *Ne doivent pas être admis à la sainte communion les excommuniés et les interdits, après l'infliction ou la déclaration de la peine, ainsi que les autres qui persistent avec obstination dans un péché grave et manifeste.* »

Ce canon appartient au Code de Droit canonique promulgué par Jean-Paul II en 1983.

À première vue, cela peut sembler être simplement une norme disciplinaire. Mais derrière



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 2

ces mots se cache toute une théologie de l'Eucharistie, du péché, du scandale et du salut.

Le canon parle de trois éléments fondamentaux :

- **Péché grave**
- **Manifeste**
- **Persistance obstinée**

Il ne s'agit pas de n'importe quel péché privé. Ni des luttes intérieures que nous avons tous. Ni d'une faiblesse occasionnelle. Il s'agit de situations objectives, publiques et persistantes qui contredisent gravement la loi de Dieu.

Et voici l'un des points les plus importants : le Canon 915 ne juge pas l'âme intérieure d'une personne — seul Dieu la connaît — mais la situation extérieure et objective.

L'Eucharistie : le centre de tout

Pour comprendre ce canon, il faut commencer par comprendre quelque chose d'essentiel : **ce qu'est l'Eucharistie.**

L'Église catholique enseigne qu'à la Sainte Messe, le pain et le vin deviennent véritablement, réellement et substantiellement le Corps, le Sang, l'Âme et la Divinité du Christ.

Ce n'est pas un symbole.

Ce n'est pas une métaphore.

Ce n'est pas simplement « un souvenir ».

C'est le Christ Lui-même.

C'est pourquoi l'Église a toujours traité la Sainte Communion avec une immense révérence.

Dès les premiers siècles, les chrétiens comprenaient que s'approcher indignement de l'Eucharistie était quelque chose d'extrêmement grave.

C'est pourquoi Saint Paul a écrit cet avertissement d'une gravité immense :



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 3

« *Quiconque mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement sera coupable envers le Corps et le Sang du Seigneur.*

»

— 1 Corinthiens 11,27

Et il poursuit :

« *Car celui qui mange et boit sans discerner le Corps du Seigneur mange et boit sa propre condamnation.* »

— 1 Corinthiens 11,29

Ces paroles paraissent dures à beaucoup d'oreilles modernes aujourd'hui. Mais elles demeurent la Parole de Dieu.

L'Église n'a pas inventé le Canon 915. Elle a simplement traduit juridiquement un enseignement apostolique qui existe depuis les débuts du christianisme.

Le grand problème moderne : nous avons perdu le sens du sacré

L'un des drames spirituels de notre époque est que beaucoup de catholiques ne distinguent plus entre :

- assister à la Messe et communier,
- miséricorde et permissivité,
- accueil et approbation,
- amour et relativisme.

Aujourd'hui, il existe une énorme pression pour que tout le monde communie en permanence.



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 4

Dans de nombreuses paroisses, une sorte « d'obligation sociale » de recevoir la Communion s'est installée. Rester au banc semble presque honteux. Et cela a produit une conséquence terrible : des personnes vivant objectivement dans une grave contradiction avec la foi reçoivent l'Eucharistie sans confession, sans repentir et sans conscience du danger spirituel.

Le résultat est dévastateur :

- banalisation de l'Eucharistie,
- perte du sens du péché,
- irrévérence liturgique,
- confusion doctrinale,
- et sacrilèges constants.

Le Canon 915 existe précisément pour protéger la sainteté du Sacrement et éviter le scandale public.

Que signifie « péché grave manifeste » ?

C'est ici que beaucoup se trompent.

L'Église distingue :

- le péché caché,
- le péché privé,
- et le péché manifeste.

Le Canon 915 se réfère au péché grave **manifeste**, c'est-à-dire connu publiquement.

Par exemple :

- la cohabitation hors mariage,
- le soutien public à l'avortement,
- la promotion ouverte de lois gravement immorales,
- des situations publiques d'adultère,
- l'apostasie publique,
- le militantisme actif contre des enseignements essentiels de l'Église.



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 5

Il ne s'agit pas de « traquer les pécheurs ».
Nous sommes tous pécheurs.

La différence est qu'ici nous parlons de situations objectives, publiques et persistantes.

Car lorsqu'une personne vit publiquement en contradiction grave avec la loi de Dieu et reçoit malgré tout la Communion, un scandale spirituel se produit : d'autres fidèles concluent que ce comportement « n'est plus un péché » ou que l'Église ne croit pas réellement à ce qu'elle enseigne.

Le Canon 915 n'est PAS un manque de miséricorde

C'est peut-être le point le plus important de tout le débat.

Beaucoup pensent :

« Si Jésus accueillait les pécheurs, pourquoi refuser la Communion ? »

Mais la question est mal posée.

Jésus accueillait les pécheurs... précisément pour les convertir.

Il n'a jamais confondu miséricorde et approbation du péché.

À la femme adultère, Il a dit :

« *Va, et désormais ne pèche plus.* »
— *Jean 8,11*

Il n'a pas dit :

« Ta situation n'a aucune importance. »

La véritable miséricorde cherche le salut de l'âme.

Et voici quelque chose que le monde moderne a oublié :

permettre un sacrilège n'est pas de la charité.



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 6

Si un prêtre sait qu'une personne persiste obstinément dans un péché grave manifeste et l'admet malgré tout à la Communion, il peut coopérer objectivement à un dommage spirituel.

Le Canon 915 n'existe pas pour humilier.
Il existe pour appeler à la conversion.

La différence entre le Canon 915 et le Canon 916

C'est une distinction extrêmement importante.

Canon 916

Il parle de la responsabilité personnelle du fidèle.

Il dit que celui qui a conscience d'un péché mortel ne doit pas communier sans s'être confessé auparavant.

C'est une obligation intérieure de conscience.

Canon 915

Il parle de la responsabilité du ministre de la Communion.

C'est-à-dire :
lorsque la situation est publique et objective, le prêtre ou le ministre ne doit pas donner la Communion.

Ainsi :

- le Canon 916 agit dans le for interne,
- le Canon 915 agit dans le for externe.

Cette distinction est essentielle pour comprendre toute la discipline sacramentelle de l'Église.



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 7

Quelles situations sont généralement associées au Canon 915 ?

Au cours des dernières décennies, ce canon est apparu surtout dans des débats concernant :

- les politiciens soutenant publiquement l'avortement,
- les catholiques divorcés remariés civilement,
- les personnes vivant dans des unions publiques contraires à la morale catholique,
- les figures publiques combattant activement des enseignements essentiels de l'Église.

La question n'est jamais simplement politique.

La question est sacramentelle et spirituelle.

L'Église ne dit pas :

« Cette personne vaut moins. »

Elle dit :

« Il existe une contradiction objective entre cette conduite publique et la communion visible avec le Christ et Son Église. »

Pourquoi l'Église doit-elle protéger l'Eucharistie ?

Parce que l'Eucharistie est le plus grand trésor qui existe sur terre.

L'Église peut survivre aux persécutions, aux scandales, à la pauvreté ou aux attaques culturelles.

Mais lorsqu'elle perd le sens du sacré, une décadence spirituelle beaucoup plus profonde commence.

De nombreux saints pleuraient en voyant des communions irrévérencieuses.

Thomas d'Aquin enseignait qu'aucun sacrement n'exige autant de révérence que l'Eucharistie.

Jean-Marie Vianney disait que si nous comprenions vraiment ce qui se passe à la Messe, nous mourrions d'émerveillement.



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus déroutant... et le plus nécessaire de notre époque | 8

Et Padre Pio souffrait profondément à cause des communions sacrilèges.

Aujourd'hui pourtant, beaucoup reçoivent l'Eucharistie comme quelque chose de routinier.

Sans examen de conscience.

Sans confession.

Sans foi vivante.

Sans préparation.

Et cela a d'immenses conséquences spirituelles.

La dimension pastorale : comment appliquer correctement le Canon 915

C'est ici qu'il faut une immense prudence, charité et sagesse.

Appliquer le Canon 915 ne signifie pas agir avec dureté automatique ni avec un esprit policier.

La tradition pastorale de l'Église a toujours recherché :

- le dialogue,
- l'accompagnement,
- la correction fraternelle,
- l'appel à la conversion,
- la patience pastorale.

Normalement, avant d'arriver à un refus public de la Communion, il devrait y avoir :

1. une instruction doctrinale,
2. un avertissement pastoral,
3. une tentative de correction,
4. une clarté sur la situation objective.

Le but n'est jamais « de punir ».

Le but est de conduire à la réconciliation avec Dieu.



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 9

Car l'Église ne veut pas exclure.
Elle veut sauver.

Un problème actuel : la confusion doctrinale

Nous vivons une époque où même dans les milieux catholiques il existe une énorme confusion concernant :

- le péché mortel,
- l'état de grâce,
- le sacrilège,
- la dignité requise pour communier,
- la confession sacramentelle.

Beaucoup ont réduit le christianisme à simplement « se sentir accueilli ».

Mais l'Évangile est bien plus profond :
Le Christ n'est pas venu seulement pour nous consoler.
Il est venu pour nous transformer.

Et cela implique la conversion.

Le Canon 915 rappelle quelque chose de contre-culturel :
la Communion n'est pas simplement un geste d'appartenance sociale.
C'est un signe visible d'union réelle avec le Christ et avec la foi de l'Église.

Peut-on revenir après avoir vécu dans une situation publique de péché ?

Oui.
Et c'est la partie la plus belle de tout cela.

L'Église ne ferme jamais la porte au repentir.



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 10

Jamais.

Le même Christ qui avertit contre la réception indigne de l'Eucharistie est Celui qui a pardonné :

- Saint Pierre après qu'il L'eut renié,
- Marie Madeleine après sa vie passée,
- le bon larron sur la croix,
- et tant de pécheurs repentants.

Le but du Canon 915 n'est pas l'exclusion permanente.
Le but est la conversion authentique.

Lorsqu'il y a repentir, confession et changement de vie, l'Église accueille de nouveau avec joie.

Car le cœur du catholicisme n'est pas la condamnation.
C'est la rédemption.

Le silence sur le péché détruit de nombreuses âmes

L'un des plus grands dommages pastoraux de notre temps est que presque personne ne parle encore du danger spirituel du péché mortel.

Beaucoup de catholiques passent des années sans se confesser.
Ils communient automatiquement.
Et personne ne leur explique la gravité spirituelle de recevoir indignement.

Ce silence n'est pas de la miséricorde.
C'est un abandon spirituel.

Un médecin qui cache une maladie grave n'aide pas son patient.
Un pasteur qui n'avertit jamais contre le péché n'aide pas non plus les âmes.

C'est pourquoi le Canon 915 demeure si nécessaire aujourd'hui.

Parce qu'il nous rappelle quelque chose d'essentiel :



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 11

Dieu nous aime trop pour nous laisser confortablement installés dans le péché.

La véritable charité exige la vérité

L'Église moderne fait face à une tentation constante : être acceptée par le monde au prix de l'adoucissement de la vérité.

Mais le Christ n'a jamais promis la popularité.
Il a promis la Croix.

Parler aujourd'hui du Canon 915 peut provoquer des critiques, de l'inconfort et même du rejet.

Mais se taire sur la vérité par peur du conflit n'a jamais été une authentique charité chrétienne.

La véritable charité :

- aime,
 - accompagne,
 - comprend,
 - écoute,
 - pardonne...
- mais appelle aussi à la conversion.

Car sans vérité, il ne peut exister d'amour authentique.

Conclusion : le Canon 915 n'est pas un mur... c'est une alarme spirituelle

Beaucoup voient ce canon comme une barrière.
Mais en réalité, c'est un signal d'alarme.

L'Église ne dit pas :
« Nous ne voulons pas de toi. »



« Ceux qui persistent obstinément dans un péché grave et manifeste ne doivent pas être admis à la Sainte Communion » : le canon le plus dérangeant... et le plus nécessaire de notre époque | 12

Elle dit :

« Ton âme est beaucoup trop précieuse pour banaliser l'Eucharistie. »

Au fond, le Canon 915 défend trois réalités sacrées :

- la sainteté du Christ présent dans l'Eucharistie,
- la vérité morale de l'Évangile,
- et le salut éternel des âmes.

Dans un monde qui banalise tout, même le sacré, ce canon continue de nous rappeler qu'il existe des réalités qui doivent être traitées avec une sainte crainte, révérence et humilité.

Car la Sainte Communion n'est pas un droit automatique.
C'est une rencontre immense avec le Dieu vivant.

Et s'approcher de Lui exige quelque chose que presque personne aujourd'hui ne veut entendre... mais qui demeure le cœur même de l'Évangile :

la conversion.